

Suriname

Daniel Peplow
Sarah Augustine

La population indigène amérindienne et marron, qui vit dans la forêt tropicale située au sud du Surinam (connue comme *El Interior*), qui couvre autour de 80% de la superficie continentale du pays) s'élève approximativement à 50.000 habitants, ce qui représente 8% de la population.

Les amérindiens descendent des habitants originels de l'Amazonie. Les marrons descendent des esclaves africains qui ont échappé aux plantations côtières et qui se sont battus durant la guerre de libération.

Actuellement, ils vivent dans la forêt tropicale, loin des zones économiquement développées. Les communautés amérindiennes et marrons vivent au sein de plus de cinquante villages près des rivières et dépendent de l'agriculture de subsistance, de la chasse et de la pêche. Les marrons, qui ont eu comme tradition de commercer avec la colonie côtière hollandaise, sont davantage intégrés à l'économie monétaire que les communautés indigènes.

Les principales lois et politiques qui gouvernent les affaires amérindiennes et marrons sont :

- le *Décret Loi sur les Principes de Politique Territoriale* de 1982,
- le *Décret sur les Mines* de 1986,
- la *Loi d'Administration des Forêts* de 1992,
- *l'Accord pour la Réconciliation et le Développement National* de 1992 (Accords de Paix)
- le *Projet d'Administration de la Terre du Surinam* de 2006 (Suriname Land Management Project - SLMP).

Le 28 novembre 2007, la Court Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a présenté une résolution contre le Gouvernement du Surinam sur le cas du peuple *saramaka*. Bien que le jugement de la CIDH reconnaisse la relation inextricable entre la terre, y compris toutes ses ressources naturelles et la survivance économique, sociale et culturelle des peuples indigènes et tribaux, elle a clairement signalé que la loi internationale subordonne la communauté nationale aux droits indigènes et tribaux sur la terre.

En échange des terres indigènes et tribales données en concession pour le développement économique, l'État devrait consulter les communautés affectées durant le processus de planification des projets de développement, qui devraient recevoir un bénéfice raisonnable des projets réalisés sur leur territoire.

La décision de la CIDH concédait au peuple *saramaka* 75,000 US\$ pour dommages matériels produits par les concessions pour la coupe de bois et l'exploitation minière sur leurs territoires.

Trois communautés indigènes, *Pikin Poika*, *Holandsecamp* et *Maho*, ont particulièrement fait l'objet de pressions en 2007, étant donné que le gouvernement du Surinam a concédé leurs terres traditionnelles à des tiers.

- Pour la communauté *Pikin Poika*, le Ministère des Ressources Naturelles a octroyé plus de 500 hectares à Stichting De Eenheid, un groupe privé d'investissement afin de développer un centre d'art et d'écotourisme. En 2007, De Eenheid a érigé une clôture autour des terres concédées qui s'étendait au travers du village de *Pikin Poika*, pour commencer la construction d'un centre d'écotourisme. Au cours de témoignages accordés au Fond de Santé Indigène, une femme de *Pikin Poika* se plaignait que quand elle est allée à la capitale pour recevoir une attention médicale, on avait brûlé sa maison et détruit son potager, étant donné que sa maison se trouvait à l'intérieur de la terre concédée à De Eenheid. Durant une rencontre publique, des membres de la communauté

ont fait savoir que l'accès à leur maison, leur potager et les terres, dont ils ont besoin pour vivre, avait été bloqué.

- Les *Holandsecamp* font face à un projet du gouvernement de reloger le village afin d'agrandir l'aéroport international Johan Adolf Pengel. Les chefs du village ont signalé que, durant 30 ans, ils avaient lutté pour obtenir des titres de propriété sur leurs terres. En 2007, ils ont été informés du plan d'agrandissement de l'aéroport qui les expulserait de façon permanente de leurs terres traditionnelles.
- À *Maho*, le Ministère de l'Administration des Terres, des Forêts et de Planification Environnementale (RGB) a octroyé une concession à Stichting Moshiro, un groupe privé d'investissement. Les habitants des villages ont mené à bien une grève de la faim afin de retenir l'attention publique, ce qui a augmenté la tension et le danger de violence.

Étant donné que toute la terre du centre du Surinam est considérée comme propriété du gouvernement (terre de domaine public), les lois fondamentales actuellement en vigueur, connues comme Décrets ou Loi, octroient aux peuples indigènes le « *droit à leurs villages et à des endroits de culture* ».

Le problème principal des Décrets ou Loi est que ces droits s'appliquent uniquement aux villages et parcelles actuellement en usage, et n'incluent pas les autres territoires plus amples et d'autres terres occupées et utilisées pour la chasse, la pêche et d'autres activités culturelles et de subsistance.

Extraction minière dans la zone ouest du Surinam

En 2007, l'Institut Nord-Sud, une organisation à but non-lucratif de recherche politique, basée au Canada, en coopération avec l'Association des Chefs de Villages Indigènes du Surinam (VIDS), ont émis un rapport

en réponse à BHP Billiton et Suralco, entreprises associées pour l'exploitation de bauxite dans la zone ouest du Surinam. La concession en question couvre 2.800 km² de forêt primaire, et de laquelle on espérait obtenir une production annuelle de 3.2 millions de tonnes d'alumine sur une période de 40 ans.

Ce rapport signale que les actions des compagnies ne remplissent pas leurs propres règles de politique environnementale en ce qui concerne l'évaluation d'impact dans toutes les étapes de l'exploitation minière. Aucune Évaluation d'Impact Social et Environnemental (EISE) n'a été réalisée pour une exploration avancée. Les communautés affectées n'ont pas été inclus dans les phases préliminaires de l'EISE; elles ont même été exclues de la phase de recherche sur l'emplacement de la mine. Les droits traditionnels des communautés indigènes n'ont pas été respectés et les compagnies ont refusé de négocier, en argumentant qu'il n'existe pas de cadre légal au Surinam qui les oblige à respecter leur propre politique de respect aux droits indigènes.

Le rapport demande urgemment aux compagnies d'étudier les impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation dont souffrent déjà les communautés indigènes et tribales affectées et à leur donner une compensation à travers des négociations de bonne foi. Il exige, en plus, que les compagnies cessent l'exploration avancée sans avoir réalisé auparavant les recherches d'EISE avec la participation des communautés affectées, y compris des accords légaux pour compenser les communautés des impacts sur leur milieu de vie.

Les politiques d'exploitation et la propriété foncière provoquent une crise de la santé publique

Les communautés marrons de *Kwakoegron*, *Comisaris Kondre* et de *Maki Kriki*, toutes situées à moins de 10 kilomètres en aval de la mine d'or de Cambior's IAM, ont présenté des réclamations au gouvernement du Surinam étant donné qu'ils n'ont pas accès à l'eau potable à cause des

activités d'exploitation minière. La perte d'eau potable provoque des diarrhées aiguës aux enfants. Les opérations à grande échelle de la mine d'or déversent périodiquement du cyanure dans la rivière Aramaka, l'unique source d'eau potable durant la saison sèche (août - octobre). Les concessions à moindre échelle d'exploitation alluviale d'or, qui jettent directement les sédiments dans la rivière, laissent du mercure dans l'eau. La dénaturation du mercure produit la contamination des poissons, la principale source de protéines pour ces communautés. Deux « bascules » de dragage ou maisons flottantes construites pour ramasser l'or du sédiment de la rivière opèrent dans la zone. Le dragage produit sédimentation et accumulation de bactéries dans l'eau. Au cours de témoignages recueillis par le Fonds de Santé Indigène du Surinam en novembre 2007, des membres de la communauté accusent le ministre des Ressources Naturelles de cette situation, lequel a répondu que le village se trouve trop loin pour permettre un approvisionnement en eau potable. Les membres de la communauté déclarent que la rivière ne peut pas être utilisée pour boire, nettoyer, se laver et pêcher. L'école et la clinique qui s'occupent de ces trois communautés n'ont pas suffisamment d'eau pour fonctionner de manière adéquate.

Le Projet d'Exploitation Foncière du Surinam financé par la Banque Interaméricaine de Développement a été annulé

D'après Annette Bettina, spécialiste des ressources naturelles de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), le Projet d'Exploitation Foncière du Surinam / *El Proyecto de Explotacion de la Tierra de Surinam* (SLMP) a été interrompu en 2007. Le projet a été annulé afin de renforcer l'implication du Ministère de la Planification Environnementale et Gestion des Forêts / *Ministerie van Ruimtelijke ordening, Grond en Bosbeheer* (RGB / dans la préparation du SLMP.) Cependant, le Projet de Développement Durable de l'Intérieur (SU-T1026) est appuyé par le RGB et la BID. Le Projet de Développement Durable de l'Intérieur : *El Proyecto de Desarrollo Sustentable del*

Interior (SDIP), qui a débuté en avril 2007, est destiné à assumer les objectifs du projet SLMP qui a été annulé. L'objectif du SLMP était de remplacer le système de propriété traditionnelle de la terre dans les zones de Amerindia et Marron par un « système actif de marché de terres ». Un supposé objectif sous-jacent dans ce marché ouvert de terres est qu'il permettrait un accès équitable à la terre à tous les concurrents qui se trouvent sur le marché, où n'importe qui pourra acheter ou louer au prix du marché.

Les peuples marrons et amérindiens seront lésés par ce modèle étant donné qu'ils ne possèdent pas de droits légaux sur leurs terres traditionnelles et qu'ils ne disposent pas du capital financier et humain pour rentrer en concurrence sur un marché ouvert. L'interruption du SLMP profite aux marrons et à d'autres peuples indigènes. Cependant, la mise en place du SDIP peut aussi avoir des conséquences négatives similaires pour les peuples du centre du pays.

Le but du SDIP est d'identifier, grâce à la technologie du GPS quelles terres de *El Interior* sont actuellement utilisées. Cette information constituera alors la base pour créer les lois nécessaires pour éclaircir le thème de la propriété foncière.

Une hypothèse sous-jacente de ces objectifs est qu'une partie de *El Interior* n'est pas utilisée actuellement. Cette région du Surinam, riche en ressources, est habitée par des populations qui vivent et utilisent les ressources de la forêt comme source d'alimentation, de refuge, médicaments et de rites culturels. Il n'existe aucune région vierge de population. À travers un système de formation, le SDIP a pour objectif de réunir toutes les parties prenantes sous la protection de la banque, où le gouvernement, les autorités traditionnelles, les organisations locales et les ONG seront formés en gestion de projets et en processus d'application des prêts.

Une hypothèse non dite est que toutes les populations du centre désirent « se développer » ou faire partie d'une économie monétarisée sous

l'administration de la banque.

Jusqu'à présent, le but du SDIP est d'une part de remplacer l'autogouvernement par une législation qui définit la fonction du leadership tribal et d'autre part de centraliser l'autorité sous le gouvernement central.

Le Front Nouveau, l'actuel gouvernement de coalition du Surinam, a créé le Ministère de Planification Environnementale et de Gestion des Terres, des Forêts (le RGB) afin d'octroyer les terres en fonction d'un programme néolibéral. Auparavant, la politique foncière était sous la direction du Ministère des Ressources Naturelles.

L'actuel ministre du RGB, Michael Jong Tjien Fa, est actuellement accusé de corruption. Le parlementaire Jivan Sital accuse Tjien Fa d'exiger de grandes sommes d'argent à des particuliers qui ont fait des demandes de terres de domaine public. En décembre 2007, Jong a argumenté au Parlement que plus de 100 personnes ont été victimes de la corruption du RGB.

Sur la base de ces accusations, le président du Parti Démocratique National (NDP), Desi Bouterse, a demandé au président Ronald Venetiaan la fermeture du RGB et le retour à la politique des terres étatiques du Ministère des Ressources Naturelles (NH). Le RGB est responsable d'octroyer des concessions à des tiers sur des terres indigènes et tribales d'usage traditionnel. Les villages du centre du pays dépendent de leurs terres traditionnelles pour la chasse, la pêche, l'agriculture, les produits médicinaux, le refuge et d'autres besoins quotidiens.

Si le gouvernement leur confisque les terres traditionnelles, les peuples indigènes et tribaux n'ont pas accès à d'autres ressources alternatives pour satisfaire leurs besoins de base. En dépit du fait que les pratiques actuelles de développement plaident en faveur d'un modèle d'assimilation, les peuples indigènes et tribaux restent en dehors de ces processus de développement et ne reçoivent pas de compensation pour leurs pertes, avec cette possibilité d'accès aux bénéfices du monde développé.

Les chefs de villages expliquent qu'il existe un besoin urgent de services sanitaires, éducation, transport et accès à l'information, étant donné que les communautés ne sont pas en condition de s' « assimiler » si on ne leur donne pas l'opportunité de remplacer leurs pratiques traditionnelles par les pratiques occidentales. Des politiques ont été adoptées, des lois promulguées et des terres ont été concédées sans que les villages le sachent. Non seulement les populations forestières n'ont pas été consultées sur les activités de développement actuelles ;, mais en plus elles n'ont pas eu l'opportunité de participer au processus et, par conséquent, elles ne l'approuvent pas.

Notes :

1 Le Fonds de Santé Indigène du Surinam (SIHFund), en collaboration avec l'Université de Washington, Pudget Sound Partners for Global Health and Eclectic Reals ont obtenu ce témoignage entre novembre 2007 et janvier 2008.

2 Weitzner V., 2007: Determining our Future, Asserting our Rights: Indigenous Peoples and Mining in West Suriname. El Instituto Norte-Sur y la Asociación de Jefes de Aldeas Indígenas de Surinam. Paramaribo, Surinam. www.nsi-ins.ca

1 Le Fonds de Santé Indigène du Surinam (SIHFund), en collaboration avec l'Université de Washington, Pudget Sound Partners for Global Health and Eclectic Reals ont obtenu ce témoignage entre novembre 2007 et janvier 2008.

Daniel Peplow est écotoxicologue et professeur associé du Département Forestier de l'Université de Washington.

Sarah Augustine est sociologue et activiste de base. Ensemble, ils dirigent le Suriname Indigenous Health Fund, une organisation à but non-lucratif qui promeut la recherche depuis la communauté et l'intervention des peuples indigènes et tribaux du Surinam.

Source : El Mundo Indigena 2008, traduction GITPA, Marike Michel.